# **Déclaration de Beijing sur la construction conjointe d’une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l’ère nouvelle**

Nous, Chefs d’État et de Gouvernement et Chefs de délégation de la République populaire de Chine et de 53 États africains et le Président de la Commission de l’Union Africaine (UA), nous sommes réunis du 4 au 6 septembre 2024 en Chine pour le Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC), placé sous le thème « Travailler ensemble à promouvoir la modernisation et à construire une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau ». Le Sommet a adopté par consensus la Déclaration de Beijing sur la construction conjointe d’une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l’ère nouvelle.

**I. Construire une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau**

1. Nous saluons l’engagement des dirigeants chinois et africains de promouvoir dans différentes enceintes internationales la vision de la construction d’une communauté d’avenir partagé pour l’humanité, la coopération de qualité dans le cadre de l’Initiative « la Ceinture et la Route », l’Initiative pour le développement mondial, l’Initiative pour la sécurité mondiale et l’Initiative pour la civilisation mondiale. Nous appelons les pays du monde à unir leurs efforts pour bâtir un monde de paix durable, de sécurité universelle, de prospérité commune, ouvert, inclusif, propre et beau, à promouvoir une gouvernance mondiale fondée sur les amples consultations, la contribution conjointe et les bénéfices partagés, à mettre en application les valeurs communes de l’humanité et à construire un nouveau type de relations internationales pour avancer ensemble vers les perspectives radieuses de paix, de sécurité, de prospérité et de progrès.

2. La Chine soutient activement les efforts de l’Afrique pour accélérer l’intégration régionale et le développement économique du continent à travers notamment la mise en œuvre du premier Plan décennal de l’Agenda 2063 de l’UA et le lancement du deuxième Plan décennal. La Partie africaine apprécie le soutien apporté par la Chine au lancement du deuxième Plan décennal. La Chine est prête à renforcer sa coopération avec l’Afrique dans les domaines prioritaires du nouveau Plan décennal.

3. Nous travaillerons ensemble à mettre en œuvre les consensus importants dégagés lors de la Conférence de haut niveau « Renforcer les échanges d’expériences en matière de gouvernance et explorer les voies de modernisation ». Nous estimons que promouvoir conjointement la modernisation constitue une mission historique et une dimension contemporaine de la construction d’une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau, que réaliser la modernisation est l’aspiration de tous les pays, et qu’elle doit reposer sur le développement pacifique, la coopération mutuellement bénéfique et la prospérité commune. Les Parties chinoise et africaine entendent élargir leurs échanges entre États, organes législatifs, gouvernements et collectivités locales, approfondir sans cesse le partage d’expériences notamment sur la gouvernance, la modernisation et la réduction de la pauvreté, et se soutenir mutuellement dans l’exploration de modèles de modernisation basés sur leurs caractéristiques civilisationnelles respectives, leurs besoins de développement ainsi que la science, la technologie et l’innovation. La Chine continuera d’accompagner l’Afrique sur la voie de la modernisation.

La Partie africaine apprécie hautement le troisième plénum du XXe Comité central du Parti communiste chinois qui s’est tenu en juillet dernier. Elle estime que le plénum a pris des dispositions systématiques sur l’approfondissement continu de la réforme sur tous les plans en Chine et la promotion de la modernisation à la chinoise et qu’il apportera plus d’opportunités de développement aux pays africains et aux autres pays du monde.

4. Cette année marque le 70e anniversaire de la proclamation des Cinq Principes de la Coexistence pacifique. La Partie africaine apprécie l’attachement constant de la Chine à ces principes importants dans le développement des relations sino-africaines et estime qu’ils sont aussi importants pour l’Afrique dans la promotion du développement, la préservation des relations d’amitié interétatiques et le respect mutuel de l’égalité souveraine. La Chine continuera de porter le principe de sincérité, de résultats effectifs, d’amitié et de bonne foi ainsi que celui de la recherche du plus grand bien et des intérêts partagés. Elle s’engage à respecter les choix politiques et économiques faits par les États africains sur la base de leurs spécificités, à ne pas s’immiscer dans leurs affaires intérieures et à ne pas assortir de conditions ses aides à l’Afrique. Les deux Parties resteront fidèles à l’esprit d’amitié et de coopération Chine-Afrique forgé et consolidé au fil des années et marqué par l’amitié sincère et l’égalité, le bénéfice mutuel et le développement commun, l’équité et la justice, ainsi que le progrès en phase avec notre époque et l’ouverture et l’inclusion. Elles travailleront à bâtir une communauté d’avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l’ère nouvelle.

5. Nous soulignons que la Chine et l’Afrique se soutiennent mutuellement sur les questions touchant aux intérêts vitaux et aux préoccupations majeures de part et d’autre. La Chine réaffirme son soutien ferme à la Partie africaine dans la préservation de l’indépendance, de l’unité nationale, de l’intégrité territoriale, de la souveraineté, de la sécurité et des intérêts de développement des États africains. La Partie africaine réitère son ferme attachement au principe d’une seule Chine, réaffirme qu’il n’y a qu’une seule Chine dans le monde, que Taiwan est une partie inaliénable du territoire chinois et que le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant toute la Chine, et soutient résolument tous les efforts du gouvernement chinois pour réaliser la réunification du pays. Conformément au droit international et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, les questions liées à Hong Kong, au Xinjiang et au Xizang relèvent des affaires intérieures de la Chine.

6. Nous estimons que la promotion et la protection des droits de l’homme, y compris du droit au développement, sont une cause commune de toute l’humanité et qu’il convient de développer les échanges et la coopération en matière de droits de l’homme sur la base du respect mutuel, de l’égalité et de l’opposition à la politisation de ces droits. Nous nous opposons fermement à la politisation de l’agenda des droits de l’homme, du Conseil des droits de l’homme des Nations Unies et de ses mécanismes concernés. Nous rejetons toutes les formes de néocolonialisme et d’exploitation économique internationale. Nous appelons la communauté internationale à fermement rejeter et à combattre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, et nous nous opposons à l’intolérance, à la stigmatisation et à l’incitation à la violence basées sur la religion ou les croyances.

7. La Chine soutient les États africains pour qu’ils accroissent leur influence et jouent un rôle accru dans la gouvernance mondiale, notamment dans un cadre inclusif pour résoudre les problèmes du monde. La Chine estime que les Africains sont qualifiés pour accéder aux postes de direction des organisations et institutions internationales et leur accorde soutien dans l’accomplissement de leur mission. La Partie africaine apprécie que la Chine ait été le premier pays à soutenir l’adhésion de l’UA au G20 en tant que membre à part entière. La Chine continuera de soutenir les priorités africaines au sein de l’agenda du G20. Elle apprécie et se félicite que plus d’États africains rejoignent les BRICS. Elle se félicite de la présidence camerounaise de la 79e Assemblée générale des Nations Unies.

8. La Chine et l’Afrique préconisent l’une comme l’autre un monde multipolaire égal et ordonné, défendent fermement le système international centré sur les Nations Unies，l’ordre international fondé sur le droit international, ainsi que les normes fondamentales régissant les relations internationales basées sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous appelons à la réforme nécessaire et au renforcement de l’ONU et de son Conseil de Sécurité, y compris à l’augmentation de la représentation des pays en développement, en particulier celle des États africains à l’ONU et à son Conseil de Sécurité, pour corriger les injustices historiques subies par les États africains. La Chine soutient l’adoption de dispositions spéciales permettant de répondre en priorité aux aspirations de l’Afrique sur la question de la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La Chine a pris note de la publication de la Déclaration sur la constitution d’un front uni pour promouvoir la cause de la justice et le paiement des réparations aux Africains adoptée à l’issue du 37e Sommet de l’UA tenu en février 2024 pour lutter contre les crimes historiques y compris la traite des esclaves, le colonialisme et l’apartheid et appeler à ce que la justice soit rendue à l’Afrique par des réparations. Nous estimons que l’Érythrée, le Soudan du Sud, le Soudan et le Zimbabwe ont le droit de déterminer leur propre destin et de poursuivre leur développement économique et social, et demandons aux États-Unis et aux autres pays occidentaux de mettre fin aux sanctions et aux traitements injustes imposés depuis longtemps à ces pays.

9. La Chine et l’Afrique appellent ensemble à une mondialisation économique bénéfique pour tous et inclusive pour répondre aux besoins communs de tous les pays, notamment ceux en développement, et attachent une haute importance aux préoccupations des États africains. Nous appelons à réformer l’architecture financière internationale et à améliorer le financement du développement en faveur des pays du Sud en vue de réaliser une prospérité partagée et de mieux répondre au besoin de développement de l’Afrique. Nous participerons et contribuerons activement à la réforme des institutions financières multilatérales, y compris la réforme des quotes-parts, des droits de tirage spéciaux et du pouvoir de vote au sein de la Banque mondiale et du FMI. Nous appelons à accroître la représentation et le droit à la parole des pays en développement afin que le système monétaire et financier international soit plus juste et reflète mieux l’évolution de l’échiquier économique mondial.

La Chine et l’Afrique continueront de préserver les valeurs essentielles et les principes fondamentaux de l’OMC, de s’opposer au découplage et à la rupture des chaînes, de rejeter l’unilatéralisme et le protectionnisme et de défendre leurs intérêts légitimes et ceux des autres membres en développement, de sorte à renforcer la vitalité et la dynamique de la croissance mondiale. La Chine soutient que la 14e Conférence ministérielle de l’OMC, qui se tiendra sur le continent africain en 2026, aboutira à des résultats orientés vers le développement. Les deux Parties participeront activement à la réforme de l’OMC et estiment que la réforme doit aboutir à un système commercial multilatéral inclusif, transparent, ouvert, non discriminatoire et équitable en renforçant le caractère central de la dimension de développement dans les travaux de l’Organisation, en ayant un mécanisme de règlement des différends complet et fonctionnel et en préservant les principes fondamentaux de l’OMC. Nous condamnons les mesures coercitives unilatérales imposées par un certain nombre de pays développés aux pays en développement et portant atteinte à leur droit au développement durable et rejetons les mesures unilatérales et protectionnistes telles que le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières adoptées sous le prétexte de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l’environnement. Nous nous engageons à bâtir une chaîne d’approvisionnement sûre et stable des minéraux essentiels pour apporter des bénéfices au monde entier tout en favorisant le développement durable des peuples chinois et africains. Nous saluons l’initiative de l’Assemblée générale des Nations Unies visant à créer un Groupe d’experts sur les minéraux essentiels à la transition énergétique et appelons à aider les pays fournisseurs de matières premières à accroître la valeur de la chaîne industrielle.

10. La Chine apprécie l’organisation avec succès par l’Ouganda du 19e Sommet du Mouvement des non-alignés et du 3e Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine en janvier 2024, qui ont favorisé le renforcement de la solidarité et de la coopération du Sud global. La Chine et l’Afrique, respectivement le plus grand pays en développement et le continent regroupant le plus de pays en développement, font partie du Sud global. Nous restons unis avec les autres pays en développement et sommes attachés à l’indépendance, au respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale, à la non-ingérence dans les affaires intérieures, à l’autonomie, à la solidarité et au développement, tout en nous opposant au clivage idéologique et à la confrontation des blocs, de sorte à préserver les intérêts communs des pays du Sud global dans le nouveau cycle de la réforme du système de gouvernance mondiale. La Chine félicite la Gambie d’avoir organisé le 15e Sommet de l’OCI en mai 2024 pour développer un dialogue constructif sur les questions qui intéressent les musulmans et l’humanité dans son ensemble.

11. La Chine apprécie l’organisation par l’Afrique de la COP 22 et de la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et salue la tenue du premier Sommet africain sur le Climat en septembre 2023 à Nairobi placé sous le thème « Promouvoir la croissance verte et les solutions de financement du climat pour l’Afrique et le monde ». Nous réaffirmons l’importance des objectifs et principes de la CCNUCC, de son Protocole de Kyoto et de son Accord de Paris. En réaffirmant l’importance de la Déclaration de Nairobi sur le changement climatique et l’appel à l’action, ainsi que de la Déclaration de Dakar sur la coopération sino-africaine de lutte contre les changements climatiques, nous appelons la communauté internationale à mettre en œuvre les principes de l’équité et des responsabilités communes mais différenciées, à respecter le choix autonome des différents pays d’une voie de transition énergétique adaptée à leurs réalités nationales pour atteindre les objectifs communs de tous les pays du monde, et à tenir pleinement compte des spécificités des pays en développement, y compris africains, en prenant aussi en compte les petits États insulaires en développement et les États en développement sans littoral. Rappelant l’esprit de la Déclaration de Marrakech publiée en novembre 2016 à l’issue du premier Sommet africain de l’Action, nous appelons les pays développés à agir davantage pour remplir leurs obligations de fournir et de mobiliser le financement climatique pour les pays en développement par rapport au Fonds vert pour le Climat, au Fonds Pertes et Dommages et au Fonds pour l’adaptation et remplir résolument leurs obligations de réduire en premier les émissions de gaz à effet de serre, accorder la même importance à l’atténuation et à l’adaptation, accroître leur soutien aux États africains en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, et aider les États africains à améliorer les capacités de lutte et d’adaptation et la résilience face au changement climatique. Nous appelons les pays développés à fournir des ressources financières supplémentaires prévisibles, durables et différentes de l’Aide publique au développement et le transfert de technologie pour prendre en compte les besoins spécifiques des pays en développement, y compris africains, de lutter contre le changement climatique et de réaliser le développement durable et la transition.

Nous exprimons notre préoccupation face à la vulnérabilité économique des États africains, en particulier des petits États insulaires en développement d’Afrique, et appelons les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à intégrer l’indice de vulnérabilité multidimensionnelle dans les politiques existantes. Nous encouragerons la Chine et les États africains ayant les potentialités nécessaires et l’expérience requise à lancer des initiatives ou projets de coopération tripartite.

**II. Promouvoir la synergie de la coopération de qualité dans le cadre de l’Initiative « la Ceinture et la Route » avec l’Agenda 2063 de l’UA et le Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies**

12. Nous travaillerons ensemble à mettre en œuvre les consensus importants dégagés lors de la Conférence de haut niveau « Promouvoir la coopération de qualité dans le cadre de l’Initiative “la Ceinture et la Route” et bâtir une plateforme de modernisation marquée par les amples consultations, la contribution conjointe et les bénéfices partagés ». À la lumière de l’esprit de la Route de la Soie marqué par la paix, la coopération, l’ouverture, l’inclusion, l’inspiration mutuelle et le bénéfice partagé, nous œuvrerons, avec la mise en œuvre de l’Agenda 2063 de l’UA et de la Vision 2035 de la Coopération Chine-Afrique à promouvoir, dans le cadre de l’Initiative « la Ceinture et la Route », une coopération sino-africaine de haut standard au service du bien-être des peuples et du développement durable en portant le principe dit « planifier ensemble, construire ensemble et partager ensemble » ainsi que la vision du développement ouvert, vert et intègre. Nous continuerons de favoriser la synergie étroite de la coopération sino-africaine de qualité dans le cadre de l’Initiative « la Ceinture et la Route » avec l’Agenda 2063 de l’UA, le Programme 2030 ainsi que les stratégies de développement des États africains en vue d’apporter une plus grande contribution au renforcement de la coopération internationale et à la croissance économique mondiale. La Partie africaine félicite chaleureusement la Chine d’avoir organisé avec succès le troisième Forum « la Ceinture et la Route » pour la Coopération internationale en octobre 2023 à Beijing. Nous sommes unanimes à soutenir la tenue par les Nations Unies du Sommet de l’avenir et l’adoption d’un Pacte pour l’avenir qui présente des éléments encourageants en vue d’une mise en œuvre renforcée du Programme 2030.

13. Partenaire important de l’Afrique dans son agenda de développement, la Chine est prête à renforcer sa coopération avec les États africains membres du FOCAC, l’UA et ses institutions affiliées ainsi que les organisations africaines sous-régionales, à prendre une part active à la mise en œuvre des initiatives continentales comme le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l’Initiative présidentielle pour promouvoir l’infrastructure (PICI), le Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique de l’Agence de développement de l’UA (AUDA-NEPAD), le Programme détaillé de développement de l’agriculture en Afrique (CAADP) et le Plan d’action pour le développement industriel accéléré de l’Afrique (AIDA), à soutenir l’Afrique dans l’intégration économique et l’interconnexion, et à approfondir et à accélérer la coopération Chine-Afrique dans la mise en œuvre des projets d’infrastructures transnationaux et transrégionaux cruciaux pour promouvoir le développement du continent. Nous soutenons l’articulation entre les initiatives susmentionnées et les projets de coopération dans le cadre de l’Initiative « la Ceinture et la Route », afin de renforcer la connectivité logistique et d’accroître les échanges économiques et commerciaux entre la Chine et l’Afrique.

14. Nous soulignons que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) revêt une importance capitale et qu’une mise en application intégrale de l’Accord portant création de la ZLECAf contribuera au développement économique de l’Afrique par l’augmentation de la valeur ajoutée et la création d’emploi. La Chine soutient le renforcement de l’intégration commerciale en Afrique, continuera d’appuyer le développement de la ZLECAf sur tous les plans, la généralisation du Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS) et la promotion par les États africains de leurs produits par le biais de l’Exposition internationale d’importation de la Chine (CIIE), de l’Exposition économique et commerciale sino-africaine et d’autres plateformes, et espère que la Partie africaine mettra à profit les « corridors verts » pour l’accès au marché chinois des produits agricoles africains. La Chine entend conclure l’Accord-cadre de partenariat économique pour le développement partagé avec les États africains qui le souhaitent, promouvoir des arrangements plus flexibles et plus pragmatiques de libéralisation et de facilitation du commerce et de l’investissement, et élargir de son initiative l’ouverture de son marché aux États africains, afin de fournir une garantie institutionnelle durable, stable et prévisible à la coopération économique et commerciale entre la Chine et l’Afrique. La Chine élargira unilatéralement l’ouverture de son marché aux pays les moins avancés, y compris africains, et encouragera les entreprises chinoises à renforcer leur investissement direct sur le continent.

15. Nous intensifierons la coopération entre la Chine et l’Afrique dans le domaine de l’investissement, développerons la coopération sur les chaînes industrielles et d’approvisionnement, augmenterons nos capacités respectives de production et d’exportation des produits à forte valeur ajoutée, soutiendrons les entreprises des deux côtés dans la mise en valeur de différents modes de coopération mutuellement bénéfique, encouragerons les institutions financières chinoises et africaines à renforcer leur coopération, utiliserons davantage les monnaies locales dans les transactions sino-africaines et diversifierons nos réserves de devises. La Chine soutient le développement par les gouvernements locaux de plateformes d’échanges économiques et commerciaux avec l’Afrique et œuvre au développement en synergie des zones et parcs industriels chinois et zones de coopération économique et commerciale développées par la Chine en Afrique et au renforcement de la connectivité entre les régions du Centre et de l’Ouest de la Chine et l’Afrique. Elle encourage les entreprises chinoises à accroître leur investissement en Afrique, à employer de la main-d’œuvre locale, à respecter pleinement le droit international ainsi que les lois et règlements, les us et coutumes et les croyances religieuses de leurs pays d’accueil et à assumer activement leurs responsabilités sociales. Elle soutient les efforts de l’Afrique en faveur d’une production et d’une transformation locales et accompagne les États africains dans la réalisation d’un développement durable autonome. Elle entend conclure avec les États africains des accords bilatéraux sur la promotion et la facilitation des investissements et en assurer une mise en œuvre solide, pour offrir aux entreprises chinoises et africaines un climat d’affaires stable, équitable et pratique et préserver la sécurité et les droits et intérêts légitimes des personnels, des projets et des établissements de part et d’autre. La Chine soutient le développement des PME africaines et encourage la Partie africaine à mettre à profit le Prêt spécial pour le développement des PME africaines. Les deux Parties apprécient la mise en œuvre de l’initiative « Cent entreprises dans mille villages » par l’Alliance des entreprises chinoises en Afrique pour les responsabilités sociales qui oriente les entreprises chinoises en Afrique pour qu’elles assument leurs responsabilités sociales.

16. Attachant une grande importance aux préoccupations de l’Afrique en matière de financement du développement, nous appelons vivement les institutions financières internationales à privilégier les pays en développement, y compris africains, dans l’affectation de leurs fonds et à optimiser les procédures d’approbation des financements aux États africains pour permettre à l’Afrique d’avoir un accès plus facile et plus équitable au financement. La Chine entend continuer d’apporter son soutien aux institutions financières africaines. La Partie africaine apprécie la contribution importante apportée par la Chine au traitement de la dette des États africains, notamment la gestion des dossiers concernés sous le Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l’ISSD du G20 et la réallocation aux États africains de 10 milliards de dollars américains de ses droits de tirage spéciaux émis par le FMI. Nous appelons les institutions financières internationales et les créanciers commerciaux à participer, conformément au principe de l’action commune et du partage équitable de la charge, au traitement de la dette des États africains pour les aider ensemble à faire face à cette question cruciale. Il est nécessaire, dans ce cadre, de renforcer l’appui aux pays en développement, y compris africains, avec un accroissement de financements abordables à long terme pour assurer leur développement. Nous réaffirmons qu’il est nécessaire que les notations de crédit souverain faites par certaines institutions internationales sur les économies en développement, y compris africaines, qui ont un impact sur le coût de l’emprunt soient plus objectives et transparentes. Nous encourageons la création d’une agence de notation africaine sous l’égide de l’UA avec l’appui de la Banque africaine de développement (BAD) dont la finalité sera d’instaurer une nouvelle culture d’évaluation qui prenne en compte les spécificités des économies africaines. Nous appelons à la réforme des banques multilatérales de développement afin que des mesures concrètes soient prises pour fournir un financement supplémentaire du développement dans le cadre de leur mandat pour aider les pays en développement, y compris africains, à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) notamment en augmentant les subventions et les financements concessionnels et en créant de nouveaux instruments financiers adaptés aux besoins des États africains.

**III. L’Initiative pour le développement mondial fournit un cadre stratégique à l’action commune sino-africaine pour le développement.**

17. Nous entendons renforcer notre action commune pour la mise en œuvre de l’Initiative pour le développement mondial, et nous nous engageons à coopérer activement dans le cadre de cette Initiative et à construire un partenariat de qualité. La Partie africaine apprécie les actions de coopération en faveur de l’Afrique avancées par la Chine dans le cadre de cette Initiative pour accompagner les États africains dans l’augmentation de la production alimentaire, encourager l’accroissement des investissements chinois dans l’agriculture en Afrique et approfondir la coopération technique Chine-Afrique. Nous nous félicitons de l’engagement du Groupe des Amis de l’Initiative pour le développement mondial et du Centre de promotion du développement mondial et son réseau de mobiliser la communauté internationale sur les questions cruciales de développement pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de travailler à ce que le Sommet de l’avenir des Nations Unies soit un succès et prenne en compte les préoccupations des pays en développement. Nous nous félicitons de la mise en place d’un Centre d’excellence Chine-Afrique(Éthiopie)-ONUDI pour promouvoir le développement économique des pays du Sud global.

18. Nous travaillerons ensemble à mettre en œuvre les consensus importants dégagés lors de la Conférence de haut niveau « Favoriser l’industrialisation, la modernisation agricole et le développement vert et s’engager dans la voie de la modernisation ». La Partie africaine apprécie le lancement par la Chine de l’Initiative pour le soutien à l’industrialisation de l’Afrique, du Programme d’assistance à la modernisation de l’agriculture de l’Afrique et du Plan de coopération sino-africaine pour le développement des talents lors du Dialogue des dirigeants chinois et africains de 2023, estimant que ces propositions répondent aux besoins prioritaires du continent, dont la mise en œuvre est nécessaire pour l’intégration et le développement de l’Afrique.

19. Nous soutenons la valorisation du rôle du Centre de coopération environnementale Chine-Afrique, du Centre de coopération Chine-Afrique sur la science maritime et l’économie bleue et du Centre de coopération Chine-Afrique dans les géosciences et favoriserons la mise en œuvre des projets notamment le Programme d’envoyés verts Chine-Afrique, le Programme d’innovation verte Chine-Afrique et la Ceinture lumineuse africaine. Nous nous félicitons de voir le partenariat énergétique Chine-UA jouer un rôle actif. La Chine appuiera les efforts des États africains visant une meilleure utilisation des énergies renouvelables, telles que l’énergie photovoltaïque, hydroélectrique et éolienne, et accroîtra ses investissements en Afrique dans des projets à faibles émissions, notamment en matière de technologies d’économie d’énergie, d’industries liées aux hautes et nouvelles technologies et d’industries vertes et bas carbone, pour contribuer à l’optimisation du mix énergétique et à la montée en gamme du tissu industriel des États africains, y compris au développement de l’hydrogène vert et de l’énergie nucléaire. À cet égard, la Chine soutient l’opérationnalisation du Centre de l’Agence AUDA-NEPAD sur la résilience climatique et l’adaptation.

20. Pour saisir les opportunités historiques offertes par la nouvelle révolution scientifique et technologique et la transformation industrielle, la Chine entend travailler avec l’Afrique à accélérer le développement des forces productives de nouvelle qualité, à renforcer conjointement l’innovation scientifique et technologique et l’application de ses résultats et à favoriser une intégration approfondie entre l’économie numérique et l’économie réelle. Nous devons œuvrer ensemble à perfectionner la gouvernance scientifique et technologique mondiale pour créer un environnement inclusif, ouvert, équitable, juste et non discriminatoire pour le développement des sciences et technologies. Nous soulignons que l’utilisation des sciences et technologies à des fins pacifiques constitue un droit inaliénable consacré par le droit international à chaque pays et soutenons la résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale », afin de garantir aux pays en développement une pleine jouissance de ce droit. Nous apprécions l’adoption par consensus par l’Assemblée générale des Nations Unies de la résolution consacrée à l’intensification de la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l’intelligence artificielle (IA). La Partie africaine se félicite de l’Initiative mondiale pour la gouvernance de l’IA et de l’Initiative mondiale sur la sécurité des données avancées par la Chine et apprécie les efforts chinois pour renforcer les droits des pays en développement dans la gouvernance mondiale de l’IA, d’Internet et des données. La Chine et l’Afrique sont convenues de travailler ensemble pour mettre fin à l’utilisation abusive de l’IA en adoptant des mesures appropriées, notamment l’établissement d’un code de conduite national et l’alphabétisation numérique. Nous estimons qu’il faut accorder la même importance au développement et à la sécurité, combler sans cesse le fossé en matière d’IA et de numérique, prévenir ensemble les risques et rechercher la possibilité d’établir un cadre de gouvernance mondiale en la matière ayant l’ONU comme canal principal. Nous saluons la Déclaration de Shanghai sur la gouvernance mondiale de l’IA adoptée à l’issue de la Conférence mondiale sur l’IA et la Réunion de haut niveau sur la gouvernance mondiale de l’IA tenues à Shanghai en juillet 2024. Nous saluons la Déclaration du Consensus Africain sur l’IA adoptée à l’issue du Forum de Haut Niveau sur l’IA tenu en juin 2024 à Rabat.

**IV. L’Initiative pour la sécurité mondiale donne une forte impulsion à l’action commune sino-africaine pour la paix et la sécurité internationales**

21. Portant la vision de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable, nous entendons travailler ensemble à mettre en œuvre l’Initiative pour la sécurité mondiale et entamer une coopération préliminaire dans le cadre de cette Initiative. Nous travaillerons ensemble à mettre en œuvre les consensus importants dégagés lors de la Conférence de haut niveau « Avancer ensemble vers un avenir partagé de paix durable et de sécurité universelle et fournir une garantie solide à la modernisation ». Nous estimons qu’il faut promouvoir les solutions africaines aux problèmes africains et œuvrons ensemble à mettre en œuvre l’Initiative « Faire taire les armes en Afrique ». La Chine offrira sa médiation dans les dossiers brûlants régionaux lorsqu’elle est sollicitée par la Partie africaine pour apporter une contribution active à la paix et à la stabilité en Afrique.

Nous sommes d’avis que l’Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) est un cadre fort et idéal pour répondre aux défis et aux menaces de paix et de sécurité auxquels fait face le continent africain et appelons la communauté internationale à soutenir ce cadre sécuritaire africain. La Partie africaine apprécie la Perspective pour la paix et le développement dans la Corne de l’Afrique lancée par la Chine. Nous réitérons notre volonté d’intensifier la coordination au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les questions touchant à la paix et à la sécurité de l’Afrique pour défendre nos intérêts communs. Nous réaffirmons l’importance de préserver la paix et le rôle des opérations onusiennes de maintien de la paix dans la paix et la sécurité dans le monde et en Afrique. La Chine soutient l’ONU dans le soutien financier aux opérations autonomes africaines de maintien de la paix au titre de la Résolution 2719 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous apprécions les efforts de la Partie africaine pour lutter contre le fléau grandissant du terrorisme en Afrique particulièrement dans la Corne de l’Afrique et au Sahel et appelons à ce que davantage de ressources mondiales consacrées à la lutte contre le terrorisme servent aux pays en développement afin d’accompagner les États africains, notamment les pays affectés par le terrorisme, dans le renforcement de leurs capacités de lutte antiterroriste. Nous réaffirmons notre engagement à combattre les menaces émergentes en matière de sécurité maritime auxquelles sont confrontés les États africains côtiers, tels que le trafic de drogue, d’armes et d’êtres humains, qui sont des activités illicites menées sous l’égide de la criminalité transnationale organisée. La Chine soutient l’initiative de l’Agence AUDA-NEPAD pour développer un programme axé sur le triptyque paix-sécurité-développement et soutiendra le Centre de l’UA pour la reconstruction et le développement post-conflit dans la mise en œuvre de ce programme.

22. Nous nous préoccupons profondément de la grave catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza provoquée par l’actuel conflit palestino-israélien et de son impact négatif sur la sécurité internationale et appelons à une mise en œuvre effective des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et de l’Assemblée générale des Nations Unies et à un cessez-le-feu immédiat. La Partie chinoise apprécie le rôle important joué par l’Afrique pour favoriser la fin du conflit à Gaza, y compris pour parvenir à un cessez-le-feu, à la libération des otages et à l’accroissement de l’aide humanitaire. La Partie africaine apprécie les efforts considérables déployés par la Chine pour soutenir la juste cause du peuple palestinien. Nous réitérons l’importance cruciale de parvenir à un règlement global basé sur la solution à deux États. Nous soutenons la création d’un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale ainsi que la réalisation de la coexistence pacifique entre Israël et l’État de Palestine. Nous appelons à soutenir l’UNRWA pour qu’elle continue à exercer sa mission et à prévenir tout risque humanitaire, politique et sécuritaire qui pourrait découler d’une interruption ou suspension de ses activités. Nous soutenons tous les efforts favorables au règlement pacifique de la crise ukrainienne. Nous appelons la communauté internationale à ne pas réduire son soutien et son engagement à l’Afrique pour des raisons liées au conflit palestino-israélien ou à la crise ukrainienne et à soutenir activement l’Afrique dans la réponse aux défis planétaires tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique et la crise énergétique.

**V. L’Initiative pour la civilisation mondiale injecte de la vitalité à l’action commune sino-africaine pour le renforcement du dialogue des cultures et des civilisations**

23. Nous entendons œuvrer ensemble à concrétiser l’Initiative pour la civilisation mondiale en vue de renforcer les échanges entre différentes civilisations et de rapprocher les peuples. La Partie africaine apprécie hautement la résolution proposée par la Chine à l’ONU d’instaurer la Journée internationale du dialogue entre les civilisations et entend travailler ensemble pour préconiser le respect de la diversité civilisationnelle, faire rayonner les valeurs communes de l’humanité, favoriser la transmission et l’innovation des civilisations et promouvoir les échanges et la coopération humains et culturels. La Partie chinoise apprécie hautement que l’UA ait choisi le thème « Éduquer une Afrique adaptée au 21e siècle : Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l’Afrique » pour l’année 2024 et soutient, à travers le Plan de coopération sino-africaine pour le développement des talents, le continent dans la modernisation de l’éducation. La Chine encourage ses entreprises à renforcer la formation, y compris diplômante, pour leurs employés africains. La Chine et l’Afrique encouragent l’apprentissage tout au long de la vie. Elles accroîtront leur coopération en matière de transfert de technologies, d’éducation et de formation ainsi que dans d’autres secteurs du renforcement des capacités, pour former conjointement des talents qui répondent aux besoins de la modernisation de la gouvernance, du développement économique et social, du renforcement de l’efficacité à travers l’innovation scientifique et technologique et de l’amélioration du bien-être social. Nous élargirons davantage les échanges et la coopération notamment sur l’éducation, les sciences et technologies, la santé, le tourisme, le sport, la culture et entre les jeunes, les femmes, les think-tanks et les médias, en vue de consolider la base populaire de l’amitié sino-africaine. La Chine soutient l’organisation à Dakar des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026. La Chine et l’Afrique renforceront des échanges humains y compris dans les domaines scientifique, éducatif, économique, commercial, culturel et touristique.

24. Nous apprécions la publication par des chercheurs chinois et africains du « Consensus Chine-Afrique de Dar es Salam » qui apporte des propositions constructives à la réponse aux défis planétaires contemporains et incarne pleinement la convergence des visions chinoises et africaines. Nous soutenons le renforcement des échanges et de la coopération entre les think-tanks chinois et africains en vue d’un partage d’expériences en matière de développement. Nous estimons que la coopération culturelle est un levier majeur pour le renforcement du dialogue et de la compréhension mutuelle des diverses civilisations et cultures. Nous encourageons les institutions culturelles chinoises et africaines à établir des liens d’amitié et à renforcer les échanges culturels décentralisés et populaires.

**VI. Rétrospective et perspective du FOCAC**

25. Depuis sa création en 2000, le FOCAC, engagé pour la réalisation de la prospérité commune des peuples chinois et africains et du développement durable de la Chine et des États africains, a vu son mécanisme se perfectionner sans cesse et la coopération pragmatique sino-africaine donner des fruits abondants, devenant une plateforme spécifique et efficace de référence en matière de coopération Sud-Sud et jouant un rôle pionnier dans la coopération internationale avec l’Afrique. Nous apprécions hautement les résultats fructueux obtenus dans la mise en œuvre des actions de suivi des neuf programmes lancés lors de la 8e Conférence ministérielle du FOCAC de 2021, du Plan d’action de Dakar (2022-2024), de la Vision 2035 de la Coopération Chine-Afrique et de la Déclaration sur la Coopération sino-africaine de lutte contre le changement climatique, qui ont contribué au développement de qualité de la coopération sino-africaine.

26. Nous apprécions les efforts inlassables et le travail remarquable accomplis par les ministres participant à la 9e Conférence ministérielle du FOCAC. Dans l’esprit de la présente Déclaration a été adopté le Plan d’action de Beijing (2025-2027) du Forum sur la Coopération sino-africaine. La Chine et l’Afrique continueront de travailler en étroite collaboration pour assurer une mise en œuvre concertée et intégrale du Plan d’action.

27. Nous remercions Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, et Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye, Président de la République du Sénégal, d’avoir coprésidé le Sommet de Beijing 2024 du FOCAC.

28. Nous remercions la République du Sénégal de la contribution qu’elle a apportée au développement du FOCAC et des relations sino-africaines durant sa coprésidence du Forum de 2018 à 2024.

29. Nous remercions le gouvernement et le peuple de la République populaire de Chine pour l’accueil chaleureux et les facilités réservés à tous les participants durant le Sommet de Beijing 2024 du FOCAC.

30. Nous nous félicitons de voir la République du Congo assurer la prochaine coprésidence africaine du FOCAC de 2024 à 2027 et la République de Guinée équatoriale, de 2027 à 2030, et décidons de tenir la 10e Conférence ministérielle du FOCAC en République du Congo en 2027.